L'actu des Représentants du Personnel Siège

Février 2021

Situation sanitaire et conditions de travail

MonKiosque, une naissance dans les choux

- Quand on a pratiqué l'ancienne version de monKiosque, on ne pouvait pas imaginer qu'on puisse faire pire. Et pourtant, le lancement du nouveau monKiosque le 2 février s'est soldé par un gigantesque bug. Tout a fonctionné de travers : pas de relevé d'activité, pas d'accès aux éléments variables, compteurs de congés erronés, pas de visibilité sur le décompte des RTT employeurs, sur les jours fériés.

  Quand, enfin on arrive à se connecter, entre les menus en bas à droit et ceux en haut à gauche, et qu'on se met à les dérouler, on se dit qu'il y a du génie dans monKiosque : menu des démarches, puis gestion des temps, puis cliquer sur la pendule du jour concerné, ensuite, mes évènements puis mes primes, ajouter une prime, indemnité repas, ouf ! Recommencer pour les heures de nuit, les heures sup etc.…

  Pour rebuter les salariés et les dissuader de noter leurs heures, on ne fait pas mieux. Point positif, il est maintenant possible de se connecter avec son ordinateur personnel… quand ça veut bien marcher !

Au secours … l'Université !

- Après Concur et Planif, voici monKiosque zéro point zéro. Pour arriver à maîtriser tout ça, il faudrait passer commande d'un manuel aux Lapins Bleus, avec, au moins, trois jours de formation à l'Université de la rue Linois.

Bilan covid

- Bilan de la pandémie, début février, le covid avait frappé 291 personnes au siège sur un total de 494 cas pour l'ensemble de FTV.

  Aucune comptabilité du nombre de cas positifs, par secteur depuis l'origine de la crise, n'a été communiquée.

  Au siège, après une augmentation préoccupante début février, la situation épidémique est à nouveau stable, avec 11 diagnostiqués covid le 16 février et 12 quatorzaines. La direction a précisé qu'il n'y a pas d'explosion de cas de covid à la Fabrique, avec seulement 3 salariés testés positifs depuis janvier, dont deux à Bois d'Arcy.

Trop de monde au Siège

- C'est la directrice de la sûreté qui s'en est inquiétée en CSE, *« le taux d'occupation est trop élevé, avec jusqu'à 1 400 personnes certains jours »*. La possibilité de revenir une journée a, semble-t-il, ouvert les vannes des retours, dans les directions massivement en télétravail.

  Elle note également un certain relâchement. Des convocations « pré-disciplinaires » sont envisagées pour ceux qui, de manière répétée, s'affranchissent des gestes barrière.

Beaucoup de monde dans les rédactions et à la fabrication

- A FTV, les mesures nécessaires, ont été prises pour permettre de contenir l'épidémie. Néanmoins, certains salariés constatent qu'il y a beaucoup de monde dans les rédactions et les régies. Les effectifs sont pratiquement redevenus à la normale et le télétravail reste très marginal chez les journalistes.

  La responsable RH des rédactions a donné le chiffre moyen de 540 présents et 186 en télétravail début février, mais en englobant les fonctions support et la rédaction numérique. Impossible d'avoir des précisions sur les services des rédactions nationales.

  Face aux risques d'aggravation de la pandémie, les représentants du personnel ont demandé de prendre des mesures, pour réduire les présences sur site, en mettant en place des permanences à domicile et en favorisant le télétravail.

Blocage sur le télétravail des journalistes

- A l'exception de franceinfo.fr, en télétravail à 90 % et des magazines, les chefs de service traînent des pieds. Pourtant, le télétravail est tout à fait possible dans les rédactions, il s'agit plus d'un blocage psychologique chez l'encadrement. La situation sanitaire exige aussi de limiter les risques de contamination au travail, comme dans les transports.

  Aux journalistes qui souhaitent obtenir l'autorisation de se mettre en télétravail, il est conseillé d'en faire une demande écrite, par mail, à son chef de service, afin d'officialiser la démarche. Les représentants du personnel peuvent aussi intervenir.

Nouvelles dispositions au magasin des reportages

- Pour éviter les embouteillages le matin au magasin, lors des départs en reportage, de nouvelles dispositions ont été prises.

  Les JRI préparent leur matériel à la prise de service du matin et le rangent dans les placards situés devant le comptoir. Moins de monde en même temps au même endroit = moins de risques de contamination.

Les monteurs en ont ras la timeline

- Situation toujours au point mort pour les illustrateurs sonores. La question n'ayant pu être abordée au CSE de février, les élus ont demandé un CSE extraordinaire.

  Le moratoire est prolongé jusqu'au 17 mai. Ça n'empêche pas la direction d'avancer ses pions, en installant des mini ordinateurs dédiés à la musique, dans les salles de montage. En attendant, l'illustration musicale des sujets est de plus en plus chaotique.

La chasse aux ETP a repris

- Après le licenciement brutal des illustrateurs sonores et de la grève qui en a suivi, le directeur de l'information s'en prend aux CDD.

  A franceinfo.fr, la plateforme numérique de Franceinfo, 3 CDD n'ont pas été renouvelés, début février. Plusieurs CDD, aussi, dont des « historiques », ont été interrompus dans les rédactions nationales.

  La direction semble faire abstraction de la crise sanitaire et des difficultés à retrouver un emploi, quand on est CDD ou intermittent. Des difficultés aussi des permanents à conjuguer travail et vie personnelle, avec des semaines de plus de 50 heures, sur fond de couvre-feu et de risques épidémiques.

La CGT ne défend pas l'emploi précaire et surtout pas l'abus de CDD, qu'elle a toujours dénoncé devant les tribunaux. Derrière l'emploi d'un CDD, comme d'un CDI, il y a des individus qui méritent d'être traités avec considération.

Audit sur les effectifs des rédactions

- Le directeur de l'information aurait décidé de faire réaliser un audit des emplois dans les rédactions. Est-ce bien le moment, en pleine crise sanitaire, alors que le chômage explose ? Est-ce bien pertinent alors que les salariés subissent un plan RCC qui prévoit 900 suppressions nettes ?

  Les effectifs journalistes du siège ont déjà fondu de 50 ETP entre 2018 et 2020 (903 vs 853 ETP moyen annuel). Baisse qui se traduit par une augmentation de la charge de travail de ceux qui restent. Et si on annonce un état des lieux des emplois, qu'est-ce que ça implique pour les « surnuméraires » éventuels ?

Succès pour franceinfo.fr

- La plateforme numérique de Franceinfo, se classe en tête des sites d'actualité, pour la première fois au mois de janvier, devant Le Figaro, BFM, Ouest France et Le Monde.

  Belle prouesse, surtout pour une rédaction épuisée par près d'un an de télétravail. Ce n'est vraiment pas très judicieux de tailler dans les emplois.

Preneur de son de reportage, un métier en voie de disparition

- Lors de la formation newsboard, dans les demandes de tournages, les journalistes ont découvert que la case « preneur de son » est invalide. On peut demander un rédacteur, un JRI, un monteur, mais pas un OPS.

  Explications à géométrie variable du directeur de la DRM : « *c'est un bug, la partie tournage n'est pas encore à jour, il manque le lien avec le système de planification* ».

  Une semaine plus tard, en CSE, autre raison donnée : l'erreur n'est pas l'absence des OPS, mais ce sont les autres noms qui ne doivent pas figurer…

  On attend la troisième explication. Côté RH, on est plus clair : « *une réflexion sur le recrutement d'OPS, est en cours* », ce qui signifie réduction du nombre d'OPS de reportage.

Calendrier OpenMedia

- Bascule de la régie 3, avec Stade 2, le 18 avril. Bascule régie 2, dans la semaine du 17 mai et régie 4 le 24 mai. Tout le Sport basculera après Roland Garros, et Franceinfo le 4 juillet.

  Calendrier prévisionnel, en fonction des conditions sanitaires et si les dates des élections sont maintenues au 13 et 20 juin.

Moyens du 23 heures de France Info

- Ce n'était que des rumeurs (hum !). En l'état actuel des choses, le 23 heures de Franceinfo conserve les moyens qui étaient dévolus à Soir 3 (permanences, montage, mixage etc), avant sa liquidation.

Un smartphone pour tous

- L'attribution des smartphones d'entreprise à ceux qui n'en n'ont pas encore, devait commencer au cours du deuxième trimestre.

  Outre les applis grand public, l'appareil permettra d'accéder à un certain nombre d'applications maison, comme les plannings, la gestion des congés

ainsi que outils métiers : dépêches, conducteurs ect…

L'usage à titre personnel est aussi autorisé. Une mise à jour du règlement intérieur et la création d'une charte d'utilisation sera nécessaire.

Conditions de travail à la Fabrique

- En ces temps de crise sanitaire où les conditions de travail se sont fortement dégradées à la Fabrique, les salariés auraient pu espérer que les heures supplémentaires soient planifiées sur la base du volontariat. Eh bien non ! La direction a décidé qu'elle continuerait à les imposer.

  L'activité à la fabrication ne cesse d'augmenter créant une surcharge de travail dû à un sous-effectif chronique. Certaines vacations peuvent atteindre 13h d'amplitude horaire avec le masque en permanence sans voir la lumière du jour.

  Les RP alertent sur cette situation d'épuisement professionnel.

Tarifs OPS ou Chef OPS ?

- Les mixeurs de la post-prod du siège ont interpellé la direction et les RP, afin que le barème chef OPS de l'accord CDD-U leur soit appliqué. La direction semble avoir entendu leur demande.

  Demande difficile à contester, puisque leur activité correspond exactement à la fiche de poste de chef OPS, et que les tarifs appliqués à FTV sont largement inférieurs à ce qui est pratiqué dans le privé.

Pauses indemnisées aux CDD-U

- Les pauses indemnisées appliquées aux salariés de la fabrication pour les journées de plus de 10H de TTE ne sont pas appliquées aux CDDU. Cette disposition ne figure pas dans l'accord CDDU, c'est une spécificité de l'accord collectif de FTV.

  Or, l'article 1 des contrats CDDU précise bien que toutes les dispositions, non couvertes par l'accord CDDU, le sont par l'accord FTV. Il n'y a donc aucune raison qu'elles ne soient pas appliquées aux intermittents qui travaillent pour la fabrication. La direction va se renseigner…

OPV CDDU pratiquant les caméras spécialisées, du nouveau ?

- La direction n'arrête pas de faire la girouette sur ce dossier. Après avoir embauché quelques intermittents au tarif « super dérogatoire », elle a voulu imposer le tarif « chef OPV » comme « prime à l'acte » aux candidats CDD à la pratique des caméras spécialisées. Puis machine arrière, retour au tarif « super dérogatoire » … A y perdre son latin. En tout cas, c'est désormais au travers d'une saisine intersyndicale que la direction devra traiter ce dossier.

  La bonne nouvelle, c'est une majoration de salaire pour les machinistes CDD qui opèrent sur la grue, sachant que les titulaires touchent déjà une prime pour cette spécificité.

Planification des équipes légères

- Des prévisionnels vides, des plannings à trous qui se remplissent 48h à l'avance, des infos qui arrivent à J-1, autant de facteurs qui compliquent les relations de travail et créent de l'anxiété au sein du collectif des équipes légères. La direction est dans le déni en indiquant que cette situation pourtant quotidienne « est très à la marge »

  Espérons que le comité de pilotage, issu de l'accord de méthode, apportera des réponses aux dysfonctionnements constatés au sein de la fabrique.

Mais la réponse ne serait-elle pas économique ?

Pourquoi ce service qui assurait la fabrication d'une grande partie des documentaires de FTV a t'il vu son activité réduite au quasi-néant en l'espace d'une décennie ?!

Les régies et plateaux du siège bientôt une zone sanctuarisée ?

- Des lecteurs de badges ont été installés pour contrôler l'accès des régies et plateaux du siège au niveau 0 sans que les élus du CSE n'en soient informés. Délit d'entrave ? D'après Muriel Sobry, la directrice de la sureté/sécurité, ce serait pour éviter les vols... En tout état de cause, le projet devra être présenté en CSE pour une information/consultation, avant sa mise en service.

Carton rouge pour Gras Savoye

- Pour ceux qui ne peuvent pas imprimer leur carte tiers-payant, il serait possible d'en demander l'envoi en téléphonant à Gras Savoye (01 71 33 87 79) en insistant bien pour la recevoir par voie postale, sinon ce sera par mail et vous ne serez pas plus avancés.

  Autre sujet de mécontentement, la demande de traçabilité écrite des échanges avec la mutuelle, qui est en stand-by. Un nouvel extranet devait être présenté par Gras Savoye, mais sous prétexte de la crise covid, ce projet a encore été repoussé…Pour être remboursé à 100 %, les salariés FTV doivent passer par des médecins ou laboratoires qui adhérent à l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM), anciennement Contrat D'accès aux Soins (CAS). Mais la mutuelle est incapable de fournir une liste de praticiens adhérents, c'est au salarié de se débrouiller.

  Le projet de certification de Gras Savoye auprès de Digiposte a été abandonné, alors que de nombreuses mutuelles le sont depuis longtemps. Digiposte est pourtant un outil pratique, qui permet de récupérer automatiquement la majorité des documents liés à sa santé : relevés, attestation de mutuelle, remboursements de la Sécurité sociale, contrats d'assurance ou de mutuelle, avis de paiement, etc…

Document unique d'évaluation des risques (DUER)

- Dans le cadre de la révision des DUER reportage, afin de préserver la santé des salariés, les RP CGT ont formulé plusieurs demandes :

  1- Équipe de 3 personnes minimum pour un départ en mission avec TVU (port de charges).

  2- Étude des rayonnements 5 G des matériels type TVU et Aviwest.

  3- Engagement des managers à faire respecter la durée moyenne hebdomadaire de travail, qui est de 44 heures pour les forfaits jours.

  4- Redonner du sens au travail et prise en compte des conséquences psychosociales pour les reporteurs expérimentés, qui se retrouvent cantonnés dans des tâches secondaires (interviews, micro-trottoirs, tournages en kit).

  5- Revoir la conception des open-space et prise en compte des nuisances, sonores notamment.

Congés 2021

- La note de service du 22 janvier rappelle les règles pour les demandes de congés. Ce n'est pas précisé, mais en l'état actuel des choses, le nombre maximum de jours pouvant être déposé sur un CET repasse à 22 jours.

Le Dakar en Arabie

- Le Dakar en Arabie Saoudite est terminé. Tout s'est bien déroulé selon la direction des sports… sauf pour l'image de France Télévisions qui, une nouvelle fois, s'est rendue complice de l'opération de communication de la monarchie saoudienne.

  Côté info, silence radio. La direction de l'information aurait pu profiter de « l'ouverture », du régime pour envoyer des équipes en Arabie, afin de montrer l'envers du décor : c'est-à-dire comment ce régime traite les femmes, les personnes LGTB, les opposants… Rien. Aucun reportage, impasse totale.

  Dans le 20 heures, sur les 12 derniers mois, un seul et unique sujet consacré à la situation des droits humains en Arabie. La télévision publique est bien en phase avec la diplomatie du gouvernement français.

BILANS COMITE SALAIRE 2020

Taux des mesures individuelles

- Au siège, pour les PTA, un taux moyen d'augmentation du salaire de base de 2,86 %, compris dans une fourchette allant de 0,51 % à 23,5 % pour le maximum.

  Pour les journalistes taux moyen de 3,07 % avec un minimum de 0,72 % et un maximum de 8 % d'augmentation du salaire de base. Refus de la RH de commenter ces différences.

Disparités salariales

- A l'issue des comités salaires, on constate la persistance d'importantes disparités salariales entre deux salariés en tous points comparables. Chez les journalistes, ces écarts peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros sur une année, avec un pic à 50 000 € de différence entre deux grands reporteurs de même ancienneté.

  A la fabrique, on a relevé des cas de techniciens dont le salaire est de 30 % en-dessous du salaire médian de leur groupe.

  Il est urgent de s'attaquer à ces disparités, contraires à la notion de « travail égal - salaire égal », pour des salariés placés dans une situation identique (article L. 2271-1, 8°).

Slow motion

- Toujours pas journaliste spécialisé après 15 ans d'ancienneté, toujours pas grand reporteur après 20 ans, toujours GR1 après 30 et plus, des paliers GR infranchissables…

  Tout ça ne donne pas beaucoup de perspectives, pour des dizaines de journalistes bloqués.

  Pire encore sont les conséquences sur le moral et la santé pour certains, qui le ressentent comme une discrimination (voir le compte-rendu du CSE du siège de février ici ➠).

Dernière mesure 2015 et 2016

- Il reste encore plusieurs dizaines de salariés qui n'ont pas été augmentés depuis 2015 et 2016. Là encore, les RH ne fournissent aucune explication. Un bilan sérieux des mesures 2020 s'impose.

Élections au Conseil d'Administration

- La candidate de la liste CGT, Karine Baste-Régis, est arrivée en tête des élections au Conseil d'Administration de France Télévisions. Elle succède à Laurent Bignolas, pour un mandat de 5 ans. Karine Baste-Régis est l'une des deux représentants des salariés au CA. La liste CGT a obtenu 32 % des voix.

Pour prendre connaissance des comptes- rendus de la direction, cliquez ici ➠.

Paris,
Le 18 février 2021

VOS REPRESENTANTS DE PROXIMITE	
Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux	➠ ***Véronique PAILLE-VECCHIA***
Programmes, Communication, Marketing, Études	➠ ***Sophie PIGNAL***
Production, Fabrication, Technologies	➠ ***Éric LAUMONIER***
Information et Sports	➠ ***Claude GUENEAU*** ➠ ***Georges PINOL***
Pour contacter la CGT	➠ ***cgt.siege@francetv.fr*** ➠ ***snj-cgtftv@francetv.fr***

Les représentants du personnel à votre service

Une fois par mois, les représentants du personnel rencontrent les directions du siège et les responsables des ressources humaines. Ils peuvent aussi intervenir à tout moment. N'hésitez pas à contacter vos délégués CGT : conditions et charge de travail, droit d'alerte, discriminations et harcèlement, respect de la législation, contrat, rémunération, carrière. Même si la communication de la direction oublie systématiquement de la rappeler, vos N+1 et vos RH ne sont pas vos seuls interlocuteurs.